

DSP gestion et exploitation du multi-accueil Pom' de Reinette

ACT

		Léa & Léo	PEP Alsace	Enfance pour tous / People & Baby
Organigramme		Présentation d'un organigramme du siège ainsi que de l'antenne régionale. - DRH centralisée et centrée sur les ressources humaines. Gestion des paies externalisée (PWC) - Directeur régional Est (Régis MULLER) - Coordinatrice pédagogique (Nathacha MARION) - Coordination (Anne Marie DEBELLE)	Aucun organigramme produit. Aucune information sur les fonctions supports et le travail avec l'équipe de la structure	Pôle petite enfance et pédagogique Une direction des opérations organisme de formation en interne agréé Assistance administrative assurée par People & Baby Directeur Régional (Colin CELLIER) Responsable opérationnel du secteur (Catherine PETRI)
Communication	avec les parents	Site Internet renouvelé en 2017 avec page dédiée à la structure Réseau social (Facebook) Questionnaire de satisfaction Réunions d'informations	Informations diffusées par affichage dans la structure Mise en place à partir de 2018 d'un Conseil de parents	Programme de relation avec les parents (info sur fonctionnement de la structure, animations avec les parents, info sur les activités de la structure) programme d'aide à la parentalité Site internet dédié avec interface
	avec le délégué	Rapport annuel informant des différentes interventions et travaux Réunion de coordination 3x/an voire mensuel au démarrage Comité de pilotage annuel	Rapide développement sur les documents produits au délégataire mais sans plus	Interface sur le logiciel Mikado pour accéder aux outils de reporting en temps réel Mini site dédié pour accéder en continu aux informations de gestion (formation dispensée) Réunions régulières
	Fiches de poste	Fiches de poste pour la directrice, l'éducateur jeune enfant, l'infirmière, l'APE et l'AP. Externalisation de la prestation de nettoyage p56 Description du rôle des vacataires : médecin (4h/mois)+ psychologue (8h/mois) p57	Fiches de poste pour la directrice, l'éducatrice jeune enfant, l'infirmière, AP, animatrice et agent technique	Pas de fiches de poste des salariés mais un descriptif succinct des missions de chacun Augmentation du nombre d'heures du pédiatre (7h/mois) et du psychologue (10h/mois) (pièce 5)
	Effectifs	Evaluation du nombre d'ETP nécessaire selon formule (p51) soit 5,46 ETP Présentation d'un planning pour la reprise du personnel p52 pour permettre une meilleure transition Conservation de la convention collective sauf si engendre des surcoûts non justifiés. Concertation avec les équipes Ratio de 47% de personnes diplômées d'Etat convient. Par contre, 3,61 ETP AP et AT jugé trop important p54 Continuité des fonctions de direction avec délégation mais aussi mutualisation des moyens des établissements	Aucun développement sur l'effectif et les taux d'encadrement. Aucune réflexion sur les pistes d'amélioration des charges salariales Point sur le travail d'équipe Continuité des fonctions de direction par l'infirmière	18 salariés repris 11,1ETP auprès des enfants et 5,29ETP de direction Taux de diplômés de 47% qui convient au prestataire Augmentation du nombre d'heure d'intervention du médecin et du psychologue Intervenants extérieurs pour 12h par mois réduction des cotisations patronales dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité "zéro cotisation urssaf" Présentation d'un planning de reprise du personnel : système de parainage pour favoriser l'intégration Référente RH et référente paie pour le personnel Référentiel de bienveillance à destination du personnel Système de communication interne (pièce 5)

DSP gestion et exploitation du multi-accueil Pom' de Reinette

ACT

Gestion du personnel		<p>Après demande d'éclaircissement, le candidat explique qu'il va passer de 17,30 ETP à 16,30. Un poste d'agent technique est supprimé. Le candidat conserve un ETP de 12,35 auprès des enfants bien que le ratio légal est de 11,26 ETP. Cela permet de gérer plus facilement les absences.</p> <p>La suppression d'un poste permet de réaliser une économie de 18 000 € par an.</p> <p>Les charges de personnel (salaires, charges patronales et liées à l'emploi ainsi que formation) sont de 519 349 € en moyenne. La formule de réduction Fillon est appliquée.</p>	<p>Après demande d'éclaircissements, le candidat produit son mode de calcul des charges . Il confirme que les chiffres fournis inclut toutes les charges liées à l'emploi. La formule de réduction Fillon est appliquée pour chaque salarié.</p> <p>Le candidat confirme ses ETP. Il confirme également la demande 8 000 € de provision retraite au titre de l'investissement ce qui paraît incohérent.</p>	<p>Après demande d'éclaircissements, le candidat maintient ses chiffres qui ne correspondent toujours pas entre les charges de personnel figurant au compte prévisionnel d'exploitation et à la liste du personnel. Il y a un delta de 6 931 € qui ne s'explique pas.</p> <p>Le dispositif de réduction Fillon est appliqué aux charges.</p> <p>Concernant les effectifs, le candidat souhaite réduire la masse salariale pour arriver à un nombre d'ETP de 14 à l'horizon 2020 et un ratio de 10,30 pour l'encadrement des enfants. Ce dernier ratio est surprenant car un autre candidat présente un ratio minimum de 11,26 ETP.</p>
	Formations	<p>Plan de formation continue de minimum deux journées par an par employé</p> <p>Formation adaptée en fonction des responsabilités</p> <p>Formation ponctuelle d'intégration</p> <p>Séminaire pour travailler la cohésion d'équipe</p>	<p>Plan de formation avec une journée par an minimum</p> <p>Journées pédagogiques (3 dans l'année)</p>	<p>2 journées pédagogiques par an</p> <p>Dans le cadre d'une reprise du personnel : programme de formation sur 5 semaines</p> <p>Minimum 2 journées de formation par an (hors journées pédagogiques)</p> <p>Exemple de plan de formation sur 5 ans par type de poste</p>
	Gestion des carrières	<p>Management au niveau du siège</p> <p>Mutuelle santé</p> <p>Prime de présence</p> <p>1% logement</p> <p>Reprise des avantages acquis</p> <p>Entretiens professionnels</p>	<p>Prime de Noël</p> <p>Prime d'intéressement si résultat des PEP Alsace</p>	<p>Prime d'assiduité</p> <p>Prime sur objectif</p> <p>Prime pour cooptation</p> <p>Modification de la convention collective : SNAEC SO (plus d'avantages pour les salariés)</p> <p>Tickets restaurant</p> <p>Comité d'entreprise (pièce 5)</p>
Inscription de l'enfant	Attribution des places	<p>Formulaire de préinscription</p> <p>Commission d'attribution qui se réunit 3x par an avec 2 représentants de la collectivité</p> <p>Critères de sélection à déterminer avec le délégué</p> <p>Dossier d'admission (livret de famille, CNI parents, renseignements CAF ou MSA ou SNCF, RIB, contrat, vaccinations, infos médecin traitant, certificat médical pour vie en collectivité de moins de 2 mois, RC parents, carte MDPH ou autre si handicap, autres autorisations</p>	<p>Projet d'accueil personnalisé élaboré avec un premier contact</p> <p>Commission d'attribution des places : frères et soeurs d'un enfant déjà présent, parents résidents sur la commune ou travaillant sur la commune</p> <p>1ère rencontre avec la directrice pour délivrer les explications et le dossier administratif (justif de domicile, certif médical, Livret de famille, justif tarif horaire, chèque d'avance sur facture, RC parents, contrat, autorisations diverses)</p> <p>2ème rencontre pour remise du dossier et élaboration du contrat d'accueil</p> <p>3ème rdv avec l'infirmière</p>	<p>Demande de préinscription (gestion par ordre de dépôt)</p> <p>commission d'attribution des places (3x/an) se reposant sur des critères d'éligibilité, de classement et de départage p.14-15</p> <p>Période d'essai d'un mois pour permettre au famille d'adapter leur besoin</p> <p>Dossier d'admission (vaccinations, attestation travail des parents, CNI parents, attest carte vitale, justif CAF ou MSA RC parents, certif médical pour vie en collectivité, avis d'imposition) : dossier doit être complet à la fin de la période d'adaptation</p> <p>Admission définitive après : visite médicale, adaptation, ordonnance antipyrétique</p>
	contrats	<p>3 types d'accueil (régulier, occasionnel, urgence)</p> <p>Contrat établi à l'heure d'un an reconductible</p> <p>Modification possible en cours d'année</p> <p>Minimum de 2 h consécutives</p> <p>Déductions applicables : dès le 1er jour pour hospitalisation ou éviction par le médecin, dès le 4ème jour si maladie de l'enfant</p>	<p>Contrat d'accueil (forfaitisé, mensuel, occasionnel ou urgence) p10</p> <p>Modification pour motif exceptionnel et justifié</p> <p>Déductions : maladie supérieure à 3 jours, éviction par le médecin ou hospitalisation</p>	<p>3 types d'accueil (régulier à temps plein ou partiel, occasionnel ou urgence)</p> <p>Ajustable en cas de changement de situation professionnelle ou familiale mais pas plus de précisions</p>

DSP gestion et exploitation du multi-accueil Pom' de Reinette

ACT

Horaires d'ouverture	7h30 - 18h30	7h15 - 18h30	7h30 - 18h30
Intégration de l'enfant	<p>Accueil individualisé des familles pour déterminer les modalités de la période d'adaptation</p> <p>Remise d'un livret d'accueil lors de la 1ère visite pour noter ce qu'il est important de savoir sur l'enfant "ma petite histoire"</p> <p>Réunion d'information</p> <p>Intégration sur 2 semaines en 5 étapes où est créée une répétition afin de mettre l'enfant en confiance. Quand il est question d'un handicap, PAI mis en place</p>	<p>PAI : 8 à 10 jours environ avec une présence journalière maximum de l'enfant qui ne devra pas excéder 5h</p> <p>Nécessité d'un objet transitionnel</p> <p>Le temps est adapté en fonction de l'évolution de l'enfant</p>	<p>Intégration prévue même pour l'accueil occasionnel des enfants</p> <p>Fiche de liaison renseignée par les parents pour renseigner, en plus de la réunion avec la Directrice, des habitudes à la maison</p> <p>Remise aux parents d'un rapport d'intégration qui reprend ce qui a été convenu avec les parents pour la bonne intégration de l'enfant</p> <p>Intégration entre 1 à 2 semaines avec le même professionnel et sur la base de repères similaires pour favoriser la compréhension des évènements</p> <p>Livret d'adaptation compléter au fur et à mesure par le professionnel</p> <p>Les clés de l'adaptation : préparation des parents, schéma à définir, rassurer l'enfant, suivre sa progression avec des documents individualisés</p> <p>PAI mis en place au besoin</p>
Pédagogie autour de l'enfant	<p>Inspiration des différentes pédagogies : Montessori, Pickler, Bolwby, Ainsworth, Cyrulnick</p> <p>Prise en compte des besoins affectifs, sociaux et cognitif de l'enfant</p> <p>Place centrale de l'enfant acteur de ses moments</p> <p>Participer aux évènements locaux</p> <p>Point sur la prise en charge du handicap et sa détection</p>	<p>L'enfant est le moteur de l'action de l'équipe</p> <p>Accompagnement adapté à l'âge avec comme constante l'éveil sensoriel, le développement de la motricité, la communication</p> <p>Sorties organisées dans l'année</p> <p>Temps de sieste variable pour respecter le rythme de chacun.</p> <p>Les enfants sont libres de participer ou non aux activités</p> <p>Développement sur l'enfant et le Handicap</p>	<p>Approche multi-sensorielle</p> <p>Applications de différentes méthodes : Montessori, Dolto, Wood Winnicott, Bowlby, Loczy, Malaguzzi</p> <p>projet éducatif élaboré sur la base des principes définis par Sylviane Giampino</p> <ul style="list-style-type: none"> - la bienveillance - s'amuser, découvrir et expérimenter - accompagner les émotions - communiquer
Lien avec les parents	<p>Trouver un équilibre entre vie professionnelle et personnelle</p> <p>Acompagnement dans leur rôle de parents</p> <p>Développer la confiance envers l'équipe</p>	<p>Pas de développements spécifiques</p>	<p>Intégration des parents à la vie de la crèche : café crèche, taeliers parents-enfants, fêtes de la crèche</p> <p>Aménager des temps d'échange</p> <p>Mettre en place des actions pour la parentalité</p>
Optimisation de la fréquentation	<p>Grâce au logiciel, attribution des places vacantes aux familles en attente en cas d'absence d'un enfant</p>	<p>Pas de précisions</p>	<p>Encadrement de l'occupation des places d'accueil régulières avec délai de prévenance</p> <p>Liste d'attente pour l'accueil occasionnel après définition de critères de choix : impact de 4 à 15% sur le taux d'occupation</p> <p>Communication auprès des familles du secteur sur la gestion de l'accueil occasionnel</p> <p>Partenariat avec le Ministère du travail pour accueillir ponctuellement les enfants des personnes en recherche d'emploi</p>

DSP gestion et exploitation du multi-accueil Pom' de Reinette

ACT

<p>Tarification / Paiement</p>	<p>Tarification CNAF même pour les heures supplémentaires En cas d'absence de justificatifs de revenus, application du barème moyen Paiements par prélèvement, chèque, CESU paiement à terme échu Si impayés : relance, courrier de relance simple puis recommandé et mise en demeure d'huissier. Si 3 factures impayées, exclusion et refus de réinscription.</p>	<p>tarification CNAF En cas d'absence de justificatifs, tarif plafond du barème appliqué tarif dégressif selon le nombre d'enfant à charge versement d'un acompte de 50€ pour confirmer l'inscription (déduction lors de la 1ère facture) Toute demi-heure entamée est due Cotisation d'adhésion de 50€ par an et par famille</p>	<p>Tarification CNAF Véritable réflexion sur la tarification : limitation du coût pour les familles en optimisant un taux de facturation proche du réel Pas d'indication concernant le tarif appliqué en cas d'absences de justificatifs</p>	
<p>Démarche environnementales</p>	<p>Utilisation de produits écolabellisés Nourriture bio et recours aux circuits courts Maîtrise des coûts énergétiques Réduction des déchets et du gaspillage Nettoyage sans polluant pour un meilleur contrôle de la qualité de l'air intérieur Démarche obtention label Ecolo Crèche p71</p>	<p>Pas de précisions</p>	<p>Produits biologiques pour l'entretien des locaux. Gamme ECOLAB Evaluation périodique pour garantir la qualité de l'air avec des contrôles ainsi qu'un programme de prévention Politique d'achat éco-responsable avec présentation des différents fournisseurs Gestion des déchets et procédures de bonne pratique pour limiter les consommations d'énergie</p>	
<p>Gestion des crises</p>	<p>Pas de précisions</p>	<p>Description du process qualité pour la gestion des circonstances exceptionnelles</p>	<p>Classement des situations en fonction de leur gravité et un plan de communication est élaboré pour chaque niveau Production du protocole en cas d'état d'urgence et mesures de confinement Existence d'une Cellule d'Intervention des Situations Préoccupantes (CISP) composée de 5 membres de P&B</p>	
<p>Contrôle et suivi de la structure</p>	<p>Logiciel de gestion Abelium : gestion de la présence des enfants ainsi que de la facturation Gestion du planning des enfants au 1/4 d'heure</p>	<p>Logiciel AIGA Noé qui permet la gestion de la présence des enfants jusqu'à la facturation</p>	<p>Logiciel Mikado Optimisation de gestion avec suivi de la présence en temps réel avec pointage. Objectif de lier cela au pointage du personnel pour connaître en temps réel le taux d'encadrement Visite mensuel du responsable opérationnel qui fait l'objet d'un CR</p>	
<p>Repas</p>	<p>Organisation</p>	<p>Prestataire : Deiber Prix : 4,20 € par repas et par enfant organisation des menus 6 semaines avant pour affichage et transmission chaque semaine Prise en compte de régimes spécifiques (PAI) Mixage par l'agent en cuisine 2 à 3 animations pédagogiques par an Contrôle HACCP avec la société SILLIKER chaque trimestre</p>	<p>Prestataire : Deiber Prix : 4,40€ par repas et par enfant 2 types de repas : avec viande et sans viande Repas pris au rythme de chacun. Si un enfant dort, il le prendra plus tard Ce temps se veut collectif et aider à aller vers plus d'autonomie</p>	<p>Prestataire : Deiber Présentation très détaillée de la structure alimentaire pensée pour les enfants : divisé en 3 tranches d'âges Prise en compte des régimes spécifiques (PAI) Mise en place d'activités autour du goût</p>
	<p>Produits</p>	<p>25% de BIO avec pour objectif de passer à 100% pour obtenir la labellisation ECOLO CRECHE Pour le lait : MILUMEL (lait infantile BIO) avec possibilité aux parents d'apporter leur lait</p>	<p>25% de produits BIO</p>	<p>50% produits BIO (label Crèche Bio p26 pièce 3) Entremets maison et biscuits de valeur nutritionnelle (sans huile de palme) Pour le lait : MILUMEL</p>

DSP gestion et exploitation du multi-accueil Pom' de Reinette

ACT

Entretien et maintenance des locaux	Nettoyage	Prise en charge par une société extérieure Produits écolabellisés	Aucun développement	Présentation assurée en interne avec un plan de formation strict des personnels Présentation des plans de nettoyage mis en œuvre Produits ECOLAB
	Maintenance et sécurité	Gestion des visites périodiques p73-74 Intervention courante	Points sur l'hygiène et la sécurité des enfants mais rien en lien avec l'occupation des locaux	Elaboration d'un état des lieux objectif avec MAJ régulière une direction technique est en charge de la maintenance, des contrôles réglementaires, du pilotage de la maintenance. Système de gestion assistée par ordinateur p73 Tableau d'intervention de maintenance p79

Part famille de 162 876 € donc en augmentation du fait d'une augmentation du nombre d'heures facturées ainsi que de la participation des parents (1,93 €/h et /enfant)

Erreur de calcul sur la part investissement qui est de 12 000€ annuel. Tarif moyen de 1,74€/h et /enfant

Le candidat a présenté dans son offre un prévisionnel financier sur une année. Dans les éclaircissements demandés, il présente un prévisionnel qui évolue sur 5 ans.
Tarif moyen de 1,57€/h et /enfant

FONCTIONNEMENT	2018			2019			2020			2021			2022			TOTAL		
	L&L	PEP	P&B	L&L	PEP	P&B												
Prestations de service	465 359,00 €	443 040,00 €	476 710,00 €	475 371,00 €	451 901,00 €	476 710,00 €	485 598,00 €	460 939,00 €	476 710,00 €	496 045,00 €	470 158,00 €	476 710,00 €	506 717,00 €	479 561,00 €	476 710,00 €	2 429 090,00 €	2 305 599,00 €	2 383 550,00 €
Subvention	222 740,00 €	272 688,00 €	182 554,00 €	225 279,00 €	288 968,00 €	185 868,00 €	227 847,00 €	297 118,00 €	188 990,00 €	230 445,00 €	305 386,00 €	192 547,00 €	233 072,00 €	311 893,00 €	197 835,00 €	1 139 383,00 €	1 476 053,00 €	947 794,00 €
Autres produits (CAE)	- €	15 365,00 €	7 031,00 €	- €	4 560,00 €	4 640,00 €	- €	2 280,00 €	2 076,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	22 205,00 €	- €
TOTAL	688 099,00 €	731 093,00 €	666 295,00 €	700 650,00 €	745 429,00 €	667 218,00 €	713 445,00 €	760 337,00 €	667 776,00 €	726 490,00 €	775 544,00 €	669 257,00 €	739 789,00 €	791 454,00 €	674 545,00 €	3 568 473,00 €	3 803 857,00 €	3 345 091,00 €
Achats	83 073,00 €	77 200,00 €	79 920,00 €	84 020,00 €	78 744,00 €	79 920,00 €	84 978,00 €	80 319,00 €	79 920,00 €	85 947,00 €	81 925,00 €	79 920,00 €	86 927,00 €	83 562,00 €	79 920,00 €	424 945,00 €	401 750,00 €	399 600,00 €
Services extérieurs	10 633,00 €	8 400,00 €	13 964,00 €	10 755,00 €	8 568,00 €	13 964,00 €	10 877,00 €	8 739,00 €	13 964,00 €	11 001,00 €	8 914,00 €	13 964,00 €	11 127,00 €	9 093,00 €	13 964,00 €	54 393,00 €	43 714,00 €	69 820,00 €
Autres services extérieurs	50 336,00 €	12 792,00 €	19 878,00 €	51 505,00 €	13 048,00 €	19 878,00 €	52 062,00 €	13 309,00 €	19 878,00 €	52 625,00 €	13 575,00 €	19 878,00 €	53 194,00 €	13 847,00 €	19 878,00 €	259 722,00 €	66 571,00 €	99 390,00 €
Impôts, taxes	36 928,00 €	43 786,00 €	38 158,00 €	37 349,00 €	44 662,00 €	38 493,00 €	37 775,00 €	45 555,00 €	38 830,00 €	38 206,00 €	46 466,00 €	39 170,00 €	38 641,00 €	47 395,00 €	39 512,00 €	188 899,00 €	227 864,00 €	194 163,00 €
Charges de personnel	505 523,00 €	558 380,00 €	478 227,00 €	512 343,00 €	569 547,00 €	478 816,00 €	519 255,00 €	580 939,00 €	479 037,00 €	526 261,00 €	592 557,00 €	480 178,00 €	533 363,00 €	604 409,00 €	485 123,00 €	2 596 745,00 €	2 905 832,00 €	2 401 381,00 €
Autres charges	- €	30 535,00 €	36 147,00 €	- €	30 859,00 €	36 147,00 €	- €	31 476,00 €	36 147,00 €	- €	32 105,00 €	36 147,00 €	- €	33 147,00 €	36 147,00 €	- €	158 122,00 €	180 735,00 €
TOTAL	686 493,00 €	731 093,00 €	666 294,00 €	695 972,00 €	745 428,00 €	667 218,00 €	704 947,00 €	760 337,00 €	667 776,00 €	714 040,00 €	775 542,00 €	669 257,00 €	723 252,00 €	791 453,00 €	674 544,00 €	3 524 704,00 €	3 803 853,00 €	3 345 089,00 €
RESULTAT NET	1 606,00 €	0	1,00 €	4 678,00 €	1,00 €	- €	8 498,00 €	- €	- €	12 450,00 €	2,00 €	- €	16 537,00 €	1,00 €	1,00 €			

1,79% 1,92% 0,14% 16,82% 35,79% 0%
1,36% 2% 0,14% 191 589,00 € 528 259,00 € 0

INVESTISSEMENT	2018			2019			2020			2021			2022			TOTAL		
	L&L	PEP	P&B	L&L	PEP	P&B												
Matériel informatique	814,53 €	2 500,00 €	600,00 €	814,53 €	2 500,00 €	600,00 €	814,53 €	2 500,00 €	600,00 €	814,53 €	2 500,00 €	600,00 €	814,53 €	2 500,00 €	600,00 €	4 072,67 €	12 500,00 €	3 000,00 €
Jouets	48,00 €	1 500,00 €	400,00 €	48,00 €	1 500,00 €	400,00 €	48,00 €	1 500,00 €	400,00 €	48,00 €	1 500,00 €	400,00 €	48,00 €	1 500,00 €	400,00 €	240,00 €	7 500,00 €	2 000,00 €
Autres	95,95 €	8 000,00 €	400,00 €	95,95 €	8 000,00 €	400,00 €	95,95 €	8 000,00 €	400,00 €	95,95 €	8 000,00 €	400,00 €	95,95 €	8 000,00 €	400,00 €	479,76 €	40 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	862,53 €	12 000,00 €	1 400,00 €	862,53 €	12 000,00 €	1 400,00 €	862,53 €	12 000,00 €	1 400,00 €	862,53 €	12 000,00 €	1 400,00 €	862,53 €	12 000,00 €	1 400,00 €	4 312,67 €	60 000,00 €	7 000,00 €

678,778
40
79,96

Différentiel par rapport à la subvention actuelle - 23 828,00 € 54 993,00 € - 59 065,00 €